

E957

Droit de la construction

Marchés publics, marchés privés

Appliquer le cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux

L'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du CCAG applicable aux marchés de travaux, marque une véritable prise en compte des évolutions du cadre législatif et réglementaire. Les évolutions portent sur la sous-traitance, la gestion des déchets de chantier, les délais de paiement, la coordination SPS et la lutte contre le travail dissimulé.

Tarifs

Prix 2019
1225 € H.T.

Prix 2020
1225 € H.T.

Dates

2 jours

Paris ou Saint Rémy Les Chevreuse

- du 12/09/2019 au 13/09/2019
- du 18/06/2020 au 19/06/2020
- du 17/09/2020 au 18/09/2020

Objectifs

- **Appliquer** les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) travaux
- **Identifier** les rôles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre dans la gestion des marchés de travaux
- **Gérer** un marché public de travaux : gestion financière, gestion des délais, suivi administratif, réception et gestion des réclamations

Programme

Cadre réglementaire des marchés de travaux

- Partenaires au contrat
- Maîtrise d'ouvrage
- Prestataires et entreprises
- Sous-traitance
- Modalités de paiement des cotraitants

Intervenants dans l'acte de construire en phase de réalisation des travaux

- Maître d'ouvrage
- Maître d'œuvre

Gestion financière et les différentes formes de prix : forfait et prix unitaires

- Régime, forme et variation des prix : prix fermes, actualisables, révisables, ajustables
- Clauses financières et de paiement dans les marchés publics
- Règlement financier des travaux

Gestion des délais et suivi du planning

- Gestion des délais
- Prolongations de délais
- Gestion des imprévus
- Retards et pénalités applicables : les pénalités réglementaires prévues dans le CCAG Travaux et les pénalités contractuelles prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Suivi administratif

- Rôle du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre pendant l'exécution
- Suivi administratif du chantier : répartition des rôles
- Modifications de programme et ses conséquences vis-à-vis du maître d'oeuvre et des entreprises

Gestion de la qualité sur le chantier

- Mesures de contrôle qualité
- Gestion des déchets et préservation de l'environnement
- Enlèvement des matériaux
- Gestion des vestiges archéologiques et patrimoine enfoui

Réception des travaux

- Opérations préalables à la réception
- Déroulement de la procédure de réception
- Documents remis après exécution
- Récapitulatif des opérations de réception
- Gestion des réclamations et des litiges

Procédures de règlement amiable

- Procédures contentieuses
- Comité Consultatifs de Règlement Amiable (CCRA)

Pédagogie

Alternance d'apports de connaissances théoriques et études de cas pratiques
Échanges

Pré-requis

Aucun pré-requis

Public(s) concerné(s)

La formation appliquer le CCAG travaux s'adresse aux :

- Ingénieurs
 - Techniciens
 - Responsables et agents des services de l'État, des collectivités territoriales
 - Maîtres d'œuvre
 - Maîtres d'ouvrage
-

Cette formation est disponible en Intra.